

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2007 - Convocation du 23/02/2007
Convocation affichée le : 23/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.
MEYER; Mle VEYRIER; Mme WYMAN; Mme MARMONIER;
Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme
DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M.
BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme GLATARD
(pouvoir à Mme GUERIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mle VEYRIER); M.
GOSSET (pouvoir à M. AUROY)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27

Objet : Bilan de la Politique Foncière

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2240-1 de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune.

Cette obligation légale permet à l'assemblée d'apprécier la politique immobilière menée par la collectivité et d'obtenir, année après année, un bilan de l'évolution de son patrimoine.

Pour 2006, le bilan est le suivant :

Acquisitions

* Bâtiment "Maison de la Musique"
Ancien propriétaire : Conseil Général du Rhône
Montant : 1 673 961.05 €

Les frais notariés relatifs à cette acquisition se sont élevés à 19 084.97 €.

Ventes : néant

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PREND ACTE du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2006 tel que présenté ci-dessus.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 01 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/03/2007
Publication ou affichage du 06/03/2007
Paul LAFFLY,
Maire.